

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Chemot



Paracha Chemot

Un surplus d'Hichtadloute ne fait que gâter le but recherché

« **M**oché dit à Hachem : "De grâce, Hachem, je ne suis pas un homme éloquent (...) car j'ai la parole lourde et le langage pesant (...). Et à présent, va-t'en et Ma Parole sera dans ta bouche." (4, 10-12)

Le Rane (Drachote Harane, 5) demande pourquoi le Saint-Béni-Soit-Il ne fit pas un miracle pour guérir Moché de son élocution défectueuse et répond de la manière qui suit : D. désirait avant tout que nous sachions qu'Il est le Créateur, Celui qui dirige le monde, que tout ce qui advient ici-bas est le fruit de Sa Parole, que Sa royauté s'étend sur tout ce qui existe. Il veilla ainsi à ce que nous ne fassions pas erreur en pensant que la force de Moché, le libérateur et le dirigeant d'Israël, résidait dans une élocution attrayante et dans une rhétorique hors du commun, par lesquelles il réussit sa mission. C'est pourquoi le Créateur rendit sa "parole lourde" et son "langage pesant", afin de témoigner devant tout le monde que la force de Moché provenait du Ciel et que c'était Lui qui plaçait Sa Parole dans la bouche de Son Prophète.

Chacun pourra ainsi en tirer une leçon pour sa "sortie d'Egypte" personnelle, quelle qu'elle soit, et savoir qu'elle ne dépend nullement de causes naturelles mais uniquement de la Parole Divine.

Cela ne concerne d'ailleurs pas seulement les épreuves, mais aussi tous les domaines et détails de l'existence. Quand il fournit des efforts et qu'ils portent leurs fruits, un homme se gardera de penser 'c'est le fruit de ma réussite' et il devra se souvenir que c'est Hachem qui l'a fait réussir. Et à l'inverse, lorsque quelqu'un cherchera à lui nuire, il gardera en tête que rien ne se produit seul, ni par le fait de quelque créature mais que tout est le fruit de la Parole d'Hachem. Tout provient de Lui-Seul. Vivre de la sorte, c'est être heureux dans les deux mondes. Car s'il arrive que quelqu'un l'insulte, l'endommage, lui cause un affront, le vole ou dit du mal de lui, il n'attribuera jamais à autrui la cause des affronts qu'il subit, ni ne pensera que c'est untel qui l'a humilié, ni un autre qui tente d'empiéter sur son moyen de subsistance, ni Réuven qui détruit son Chiddoukh, ou Chimone qui le discrédite aux oreilles de toute la communauté, ou Lévi qui lui dérobe le rôle d'officiant, ou Yéhouda...

Il contempera tous ces faits comme si le Saint-Béni-Soit-Il Lui-même les avait provoqués. Dès lors, pourquoi s'en prendre à autrui ?

Le Rav de Chinava dit un jour à ses disciples : « Les gens, lorsqu'ils ont besoin d'une petite somme d'argent, ne sont généralement pas inquiets et pensent en toute sérénité qu'ils n'auront aucun mal à l'obtenir. En revanche, lorsqu'il



s'agit d'une grosse somme, ils ne cessent de se demander d'où celle-ci leur parviendra. Mais en réalité, c'est l'inverse qui est logique. Celui qui a besoin de beaucoup d'argent sait très bien qu'il ne peut l'acquérir par ses propres forces. Il est donc tenu malgré lui de placer sa confiance en D. Par le mérite de cette confiance, il atteindra certainement son but. A l'inverse, celui qui a besoin d'une petite somme croit qu'il peut l'obtenir par son effort personnel, et ne se repose que partiellement sur le Créateur. C'est précisément un tel homme qui devrait le plus s'inquiéter car en s'éloignant de la confiance en D., il y a réellement lieu de se demander : "d'où viendra ma délivrance ?" »

J'ai entendu récemment quelqu'un témoigner de la Providence Divine dont il a bénéficié. Habitant Eretz Israël, il a eu sa première fille il y a de cela déjà plusieurs années. Lorsqu'il dut l'inscrire à la Koupat 'Holim (la caisse de maladie, n.d.t) 'Makabi', l'employé lui demanda alors quelle formule d'assurance il désirait (Seule cette assurance complémentaire nécessite une cotisation mensuelle, et donne droit à certains avantages en cas de nécessité mais il est alors nécessaire de cotiser mensuellement).

« Inscrivez-la dans la meilleure formule, lui répondit l'Avrekh ! » L'employé fit selon sa volonté, et la fit souscrire à 'Makabi Zahav'. Le père commença à payer chaque mois 21 chékels en contrepartie de ce service. Après plusieurs mois, la mère du nouveau-né s'aperçut de ce paiement et se dit qu'il

était dommage de payer une telle somme régulièrement et qu'il valait mieux l'annuler. Cependant, comme cela arrive souvent, le temps passa sans qu'elle ne mette sa décision à exécution. Un an plus tard, un garçon leur naquit. Alors qu'elle s'apprêtait à l'inscrire à la Koupat 'Holim, la mère demanda à l'employée pourquoi on les avait inscrits dans cette formule.

« C'est très avantageux, lui répondit-elle. Si jamais (à D. ne plaise) vous deviez faire opérer un enfant, vous seriez intégralement remboursés par la Koupat 'Holim.

- Non, non répondit la mère. Grâce à D., mes enfants sont en bonne santé, je vous demande d'annuler la 'Makabi Zahav' pour ma première fille. »

Néanmoins, à la dernière seconde, avant de raccrocher le téléphone, Hachem lui mit dans la bouche les mots suivants : « En fait, non, n'annulez rien avant que j'en aie reparlé avec mon mari ! » Et l'employée lui rétablit la 'Makabi Zahav' avec joie.

A peine un mois plus tard, la première fille perdit la motricité de ses jambes. On découvrit avec désolation qu'elle souffrait d'une tumeur dans la colonne vertébrale. Après avoir pris conseil auprès de personnes compétentes dans le monde médical, il fut décidé qu'ils voyagent d'urgence à l'étranger pour l'opérer. Après quelques vérifications, il s'avéra que le montant total de toutes les dépenses nécessaires s'élevait à trois cent cinquante mille dollars.



C'est à ce moment que se révéla le miracle. En effet, lorsqu'ils eurent connaissance de ce montant, les parents en perdirent leurs moyens : comment allaient-ils trouver cet argent ? Notre Avrekh n'était ni le petit-fils ni l'arrière-petit-fils du Baron de Rothschild, pas plus que de son associé ! Et il terminait tout juste le mois !

Mais le Saint-Béni-Soit-Il les avait protégés : un an auparavant, il les avait introduits dans la liste des adhérents à la 'Makabi Zahav', qui était devenu alors l'émissaire du Très-Haut pour payer toutes leurs dépenses jusqu'au dernier centime dès que les spécialistes réussirent à prouver qu'une telle opération était impossible en Eretz Israël. Plus encore, même lorsque les parents s'apprêtèrent à annuler cette assurance, le Saint-Béni-Soit-Il mit les bons mots dans la bouche de la mère : "Non, n'annulez rien !" C'est à ce sujet que Rabbénou Yédaya Hapnini déclare : « Même si un homme fuit sa subsistance comme la mort, elle le poursuivra plus vite encore et le rattrapera ! »

Le Bné Issakhar explique que ce que nos Sages dénomment "l'impureté de l'Egypte" est en fait le règne de l'apostasie. Le roi lui-même de cette puissance est appelé פרעה הרשע, Pharaon l'impie, pour avoir proclamé : « Qui est Hachem pour que j'écoute Sa voix ? » (5, 2) Cette apostasie consiste à ignorer que le monde possède un Maître, à penser que c'est la "nature" qui gouverne ce monde, et que celui-ci se conduit lui-même (à D. ne plaise). C'est d'ailleurs

la raison pour laquelle l'Egypte a érigé l'agneau, qui est le premier de tous les signes astrologiques, comme idole, pour signifier "le monde est entre les mains de la nature et des astres" (...). Dès lors, lorsque le temps de la délivrance arriva, le Saint-Béni-Soit-Il défia toutes les lois naturelles du Ciel et de la Terre à travers des prodiges et des signes pour montrer que le monde est placé dans Ses mains. C'est précisément cela "la sortie d'Egypte" : croire et savoir que c'est Hachem qui règne sur le Ciel et non les astres ni la nature. Pour cela, les Bné Israël furent tenus, à l'approche de leur délivrance, de prendre cet agneau, symbole de l'influence des astres, de l'offrir en sacrifice Pascal, et d'asperger son sang en l'honneur d'Hachem, afin de montrer que l'influence des astres est elle-même soumise à la Volonté Divine.

De tout temps, jusqu'à présent, poursuit-il, se trouvent encore des gens assujettis au joug de l'Egypte : toute leur conduite et leurs propos expriment le règne de la nature dans le monde (à D. ne plaise). A leurs yeux, seul celui qui travaille et qui se fatigue mange le pain de son labeur et sa subsistance sera proportionnelle aux efforts qu'il aura fournis. En revanche, celui qui a déjà accompli sa "sortie d'Egypte" a foi dans le fait que c'est le Très Haut qui conduit le monde et tout ce qu'il contient. Un tel homme ne fournira pas d'efforts démesurés pour obtenir sa subsistance car il sait que de toute façon tout est dans les mains du Saint-Béni-Soit-Il. Dès lors, qu'est-ce que la course après l'argent pourrait-elle lui ajouter ?



Voici les mots mêmes du Bné Issakhar à ce sujet : « Lorsque nous prendrons conscience de tout cela au moment de notre 'sortie d'Egypte', cela signifiera que nous serons libérés pour toujours des contingences du monde. Car celui pour qui la Providence Divine n'est pas une vérité absolue et qui pense encore que tout est le fait de la nature, sera contraint toute sa vie de s'investir dans les contingences matérielles. Il devra travailler sans relâche jour et nuit pour atteindre son but et deviendra l'esclave des efforts qu'il devra fournir pour satisfaire les besoins de sa femme, pour manger, pour s'habiller et pour tout ce qu'il possède. Car il ne comprend pas qu'il ne peut obtenir que ce qui lui a été octroyé et que tout effort en vue d'obtenir ce qui n'a pas été décrété pour lui est vain. Tandis que celui qui a intériorisé la vérité est libéré de tout cela. Il dort sur ses deux oreilles en pensant que tout est merveilleusement conduit par Hachem, que ce qui lui a été octroyé par le Ciel lui parviendra tout seul et sera déposé sur son palier. Par conséquent, un tel homme ne gaspillera pas ses jours dans les affaires, à construire des chimères et son cœur sera disponible pour le Service d'Hachem, pour la Torah, la Crainte du Ciel et pour parfaire son âme durant toute son existence.

Notre Paracha décrit comment Pharaon ordonna de jeter tous les nouveau-nés mâles dans le fleuve, comment dès la naissance de Moché Rabbénou, sa mère le cacha pendant trois mois et le confia ensuite aux eaux du fleuve et comment sa sœur se tint à distance pour savoir ce

qui adviendrait de lui, et enfin, comment la fille de Pharaon l'aperçut et le prit. La Guémara, elle, explique (Sota 12b) qu'à l'instant où Moché fut déposé sur le fleuve, le décret cruel de Pharaon fut annulé car les astrologues de ce dernier lui annoncèrent que le libérateur des hébreux était déjà né et qu'il avait été jeté à l'eau. Tout spectateur de cet épisode penserait que Yokhéved (la mère de Moché, n.d.t) aurait été en droit de pleurer en pensant : « Quel malheur ! Si seulement j'avais attendu une demi-heure de plus, je n'aurais pas été forcée de le jeter dans le fleuve ! »

Mais la vérité est que ce fut seulement après que Moché eut été déposé sur l'eau que le décret fut annulé.

Chacun pourra s'inspirer de ce qui précède dans sa propre existence pour s'abstenir de dire des phrases telles que : « Si seulement j'avais attendu », « si je n'avais pas fait telle chose », « si je n'avais pas dit telle parole », etc.

Personne n'est, en effet, en mesure de connaître la portée du moindre acte ou événement dans le monde. Réjouissons-nous de notre sort et rendons grâce à D. de nous conduire toute notre existence dans le droit chemin !

La Guémara (Nédarim 9b) enseigne que "les impies sont remplis de regret". A priori, cela semble étonnant car s'ils regrettent leurs fautes, ils cessent donc d'être impies et deviennent des Baalé Techouva (des repentants, n.d.t).

Rabbi Pin'has de Koritz l'explique au sujet d'une personne qui a subi une



perte : le Tsadik a foi dans le fait que la cause de celle-ci provient du Ciel. En revanche, l'impie ne cesse de regretter en disant : « Quel dommage d'avoir agi de la sorte ! A cause de cela, j'ai perdu ! »

Le Grize, pour sa part, déclara un jour que celui qui déclare : « J'ai perdu mon argent dans la rue parce que j'ai un trou dans ma poche » est un renégat. Il devra dire au lieu de cela : « Comme le Saint-Béni-Soit-Il voulait que je perde mon argent, ma poche est trouée. »

Le Midrach (Rabba 13) rapporte à propos du verset « *les Egyptiens les asservirent durement* » (1, 13) :

« Rabbi Elazar enseigne : (que signifie) durement ? Avec des propos tendres (jeu de mot entre le mot Parekh, durement et l'expression Pé Rakh, une bouche tendre, n.d.t) : les Egyptiens leur promirent un bon salaire pour chaque brique en leur disant : "celui qui fait une brique recevra un chékel", afin de recevoir un gros salaire (à l'exception de Amram, le père de Moché, qui ne faisait qu'une brique par jour). Qu'est-il écrit à la fin ? "La quantité de briques qu'ils firent hier et avant-hier, imposez-leur sans rien en retrancher." (5, 5) Ce qui signifie que les égyptiens les forcèrent à accomplir la même quantité chaque jour pendant toutes les années de l'esclavage. »

En d'autres termes, plus les Bné Israël se démenèrent afin de faire des briques, plus ils furent ensuite forcés d'en produire pendant leur asservissement sans recevoir le moindre supplément de salaire.

Les commentateurs apprennent d'ici l'ampleur de la récompense réservée à ceux qui placent leur confiance en D. et le châtiment de ceux qui se conduisent à l'inverse. Car celui qui eut confiance que, de toute façon, sa subsistance était fixée dans le Ciel et qui, par conséquent ne se fatigua pas outre-mesure, fut récompensé pendant toutes les années de l'exil. Car, alors, on ne lui imposa pas de s'efforcer plus que le strict nécessaire dans la fabrication des briques et il ne dut fournir que la même quantité qu'il avait fournie le premier jour.

Le Dérekh Pékoudekha explique d'après le même principe pourquoi la Torah sanctifie les prémices dans tous les domaines : les premiers-nés (de l'homme et de l'animal, n.d.t), les prémices des fruits, ceux des récoltes, de la pâte, etc.

A chaque fois qu'un homme acquiert ou réussit quelque chose, il a tendance à penser que c'est dans l'ordre des choses : un fils lui est né, sa terre produit des fruits, etc.

« C'est à ce sujet, écrit-il, que nous sommes tenus, nous, le peuple qu'Il a choisi, de sanctifier toute forme de prémices, que ce soient les premiers-nés, les prémices des fruits, ceux des récoltes, de la pâte, afin de montrer par cela que tout nouveau produit de la 'nature' et toutes nos réussites dans tous les domaines, tout est soumis au Maître du monde qui régit toute chose. »

L'histoire suivante, que j'ai entendue de la bouche de son auteur, illustre comment la Providence Divine conduit



l'homme dans ses entreprises et l'aide à respecter les bonnes résolutions qu'il s'est imposées.

« Il y a environ deux semaines, me raconta un Avrekh, j'ai eu le mérite de me mettre à étudier au Kollel, les lois concernant le Ribite (l'interdiction de l'usure, n.d.t). Au cours de cette étude, je me suis rendu à l'évidence que n'étant pas propriétaire d'un appartement et n'étant impliqué dans aucun investissement, il y avait lieu d'être plus sévère dans l'utilisation du "Eter Iska" (accord entre le prêteur et l'emprunteur qui permet de "contourner" l'interdiction du Ribite et de considérer les intérêts d'un prêt comme des bénéfices d'un investissement. Celui-ci est basé essentiellement sur le fait que l'argent prêté peut être considéré comme une part du prêteur dans un bien immobilier de l'emprunteur et les intérêts comme un bénéfice d'une association dans ce bien, n.d.t). Bien que les gens aient pris l'habitude de se reposer sur cette autorisation même dans un cas semblable, comme cela est mentionné par les décisionnaires, je pris néanmoins sur moi de ne pas contracter de prêt bancaire et de pas utiliser de marge de crédit ni d'autorisation de "dépassement" de compte, pas plus que de paiement différé, qui comportaient tous des problèmes de prêt à intérêt.

« Je me trouvais récemment aux Etats-Unis. Au dix du mois civil, date fatidique, qui devait tomber le lundi il y a de cela deux semaines (le dernier jour de 'Hanouca), la société de carte de crédit

devait encaisser son dû sur mon compte bancaire. A l'issue du Chabbat qui précédait, je consultai l'état de mon compte, et malheureusement, il était vide. Il me manquait quelques milliers de chékels afin d'honorer ce paiement imminent. Me trouvant à l'étranger, j'étais dans l'impossibilité d'emprunter cette somme de mes connaissances afin de la déposer sur mon compte. Ne sachant plus quoi faire, je commençai à penser que peut-être, dans un cas de force majeure comme celui-ci, je pourrais m'appuyer sur les décisionnaires plus indulgents et demander à ma banque une autorisation de crédit me permettant de différer ce paiement. Mais je me ravisai aussitôt et décidai de ne pas forcer les choses et d'attendre le dernier moment, après avoir épuisé tous les délais possibles, et de ne téléphoner à ma banque que quelques minutes avant la fermeture. Peut-être qu'un miracle était encore possible.

« Le dimanche matin (heure locale), je me levai et consultai l'état du compte. Il se tenait toujours au même point sans aucun changement favorable. Je pensai alors que la société de carte de crédit fermait à cinq heures (heure israélienne), ce qui équivalait à dix heures aux Etats-Unis. Puisque l'heure de l'office chez l'Admour chez qui j'étais venu commençait à huit heures et demie, je leur téléphonerai, faute de choix, à huit heures et quart. Lorsque ce dernier délai fut épuisé, je sortis le téléphone portable que j'utilisais en Amérique ainsi que celui que j'utilisais en Israël sur lequel figurait le numéro de la société de crédit. Je constatai alors sur ce dernier qu'une



communication "non répondue" s'affichait sur son écran signalant que quelqu'un avait cherché à me joindre. Après avoir vérifié à qui appartenait le numéro appelé, il s'avéra qu'il s'agissait de celui du secrétaire du Kollel dans lequel j'étudiais. Je le rappelai et il m'annonça qu'il avait une bonne nouvelle à m'annoncer : l'argent que le Kollel devait aux Avrekhim et qui n'avait pas encore été payé depuis deux mois venait d'être payé (il n'apparaissait pas encore sur le compte mais la note de la carte de crédit pourrait ainsi être honorée). Il ne me manquait désormais plus rien sur mon compte et, grâce à D., je ne serai pas forcé de passer outre ma résolution.

« Un autre "détail" de la Providence Divine : dans le Kollel où j'étudie, les Avrekhim n'ont pas le droit de détenir un téléphone portable pendant le temps où ils étudient. Comme, cependant, il est impossible que l'on ne puisse pas les joindre, il fut décidé que mon téléphone resterait allumé afin que je puisse transmettre d'éventuels appels urgents aux Avrekhim. Pendant ma période de séjour à l'étranger, je devais chaque jour opérer un transfert automatique d'appel

vers un autre téléphone portable afin que les communications urgentes parviennent à leurs destinataires. Le jour où cette histoire se déroula, j'oubliai de faire l'opération, ce qui me permit de voir l'appel du secrétaire. Si je m'en étais souvenu comme chaque jour, cet appel aurait été transféré lui aussi à un autre numéro et j'aurais été dans l'impossibilité de savoir que cet argent avait été viré sur mon compte, m'obligeant ainsi à enfreindre ma décision. »

Quels enseignements peut-on apprendre d'une telle histoire ? En premier lieu, combien le Saint-Béni-Soit-Il aide celui qui désire sincèrement demeurer intègre dans la voie qu'il s'est fixé. Lorsque cet Avrekh décida de ne céder que lorsque toutes les possibilités auraient été épuisées, du Ciel, on fit en sorte que tout l'argent que le Kollel lui devait fût transféré sur son compte. En outre, elle nous enseigne un chapitre de Providence Divine : même s'il semble d'après notre regard humain que ce jour-là, il oublia de faire transférer les appels, la vérité est que du Ciel, on le lui fit oublier afin que l'on puisse lui faire savoir que la délivrance était arrivée !

